

### ARRÊTÉ DG N°2021-430

Portant modification de l'arrêté DG n°2019-188 fixant la liste des membres élus à la Commission Médicale d'Établissement de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6144- 3-1 et R.6144-4,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1,

Vu l'arrêté DG n°2019-188 modifié fixant la liste des membres élus à la Commission Médicale d'Établissement de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

# ARRÊTE

### Article 1er:

« Collège n°2 – PU-PH titulaires Sous collège n°2.1 – Médecins »

## Membres titulaires

- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le nom du Professeur Agnès HARTEMANN se substitue à celui du Professeur Véronique LEBLOND.

Le reste de l'article 1er de l'arrêté DG n°2019-188 sus visé demeure inchangé.

#### Article 2:

Le Directeur général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1/6 août 2021

Martin HIRSCH